

Au-dessus de l'autel du jubé, du côté du chœur, un crucifix de grandeur naturelle, qu'on encensait aux fêtes doubles et devant lequel, le jour de Pâques, au retour de la procession des Fonts (1), pendant le *Magnificat*, on faisait une station en chantant le verset *Adorate*, de même qu'au retour de toutes les processions considérées comme *preces flebiles*, les autres se terminant dans le chœur.

Nul ne pouvait célébrer au grand autel de Lyon, s'il n'était chanoine, évêque, légal, abbé du diocèse ou vicaire d'une des trois églises (2).

Devant l'autel était le *rastellarium*, poutre transversale portée sur deux piliers revêtus de lames de cuivre, servant de support à sept flambeaux, et garnie d'un crochet pour suspendre l'encensoir. Ce meuble est gravé dans le *Voyage liturgique*. Son usage cessa vers 1750.

Le *rastellarium* ne représentait pas le chandelier à sept branches, mais sept chandeliers différents, en mémoire des sept églises de l'Apocalypse.

En baisant l'autel, le prêtre disait : *Ave, Sanctumaltare*, à cause des reliques qu'il contenait.

La crédence devait être, non contre l'autel, mais contre le pilier, selon le rit grec.

Tous les prêtres devaient se tenir dans les stalles hautes, et les clercs dans les stalles basses, ce qui se pratique encore. Le sous-diacre ne devait pas s'asseoir non plus que les *induis*, les prêtres ayant seuls ce droit. Les clercs inférieurs et le peuple se tenaient constamment debout. Ce ne fut qu'au XIIP siècle que l'on introduisit l'usage des miséricordes sur lesquelles on s'appuie, et qui sont censées maintenir la position droite.

(1[^] Cette procession a été supprimée depuis quelques années, nous ignorons pour quel motif.

(2) Statuts de 1337.